



BUDGET PRIMITIF 2020

Note de Présentation



Sommaire

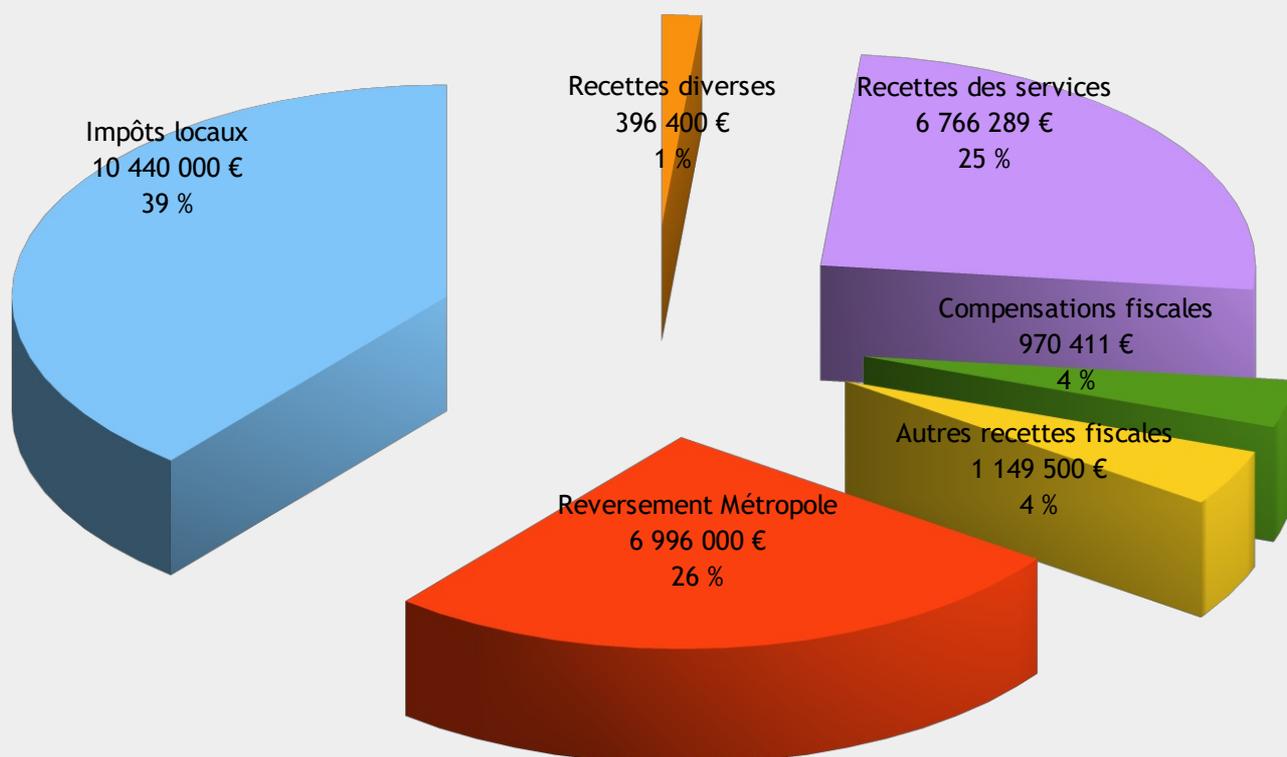
1- Le Budget Prévisionnel de fonctionnement	p. 3
1.1 Les recettes d'exploitation	p. 3
1.1.1. Les impôts et taxes	p. 4
1.1.2. Les recettes liées aux services rendus	p. 7
1.2 Les dépenses d'exploitation	p. 11
1.2.1. Les dépenses liées aux personnels	p. 12
1.2.2. Les dépenses liées aux services rendus	p. 14
1.2.3. Les dépenses de transferts	p. 15
1.2.4. Les dépenses diverses	p. 15
1.3 Ratios d'épargne et évolution de la dette	p. 16
2- Le Budget Prévisionnel d'investissement	p. 17
2.1 Le financement de la section d'investissement	p. 17
2.2 Les dépenses d'équipement	p. 19
3- Le Budget Prévisionnel par politiques publiques	p. 21
3.1 Politiques des solidarités	p. 22
3.2 Politiques du cadre de vie	p. 23
3.3 Politiques des pratiques sportives	p. 25
3.4 Politiques culturelles et associatives	p. 26
3.5 Politiques de l'action jeunesse	p. 27
3.6 Politiques des services au public	p. 28

1. Le Budget Prévisionnel de fonctionnement 2020

En préambule, il convient de préciser que le budget 2020 connaît des inscriptions de crédits exceptionnelles de 592K€ en recettes et dépenses d'exploitation qui gonflent ainsi fortement les variations entre 2019 et 2020. Ces crédits correspondent aux travaux de reconstruction du Centre Technique Municipal (CTM) ainsi que les reversements des assurances. Les montants, pourcentages et variations sans la prise en compte de ces crédits exceptionnels sont précisés entre parenthèses.

1.1. Recettes d'exploitation

Part des recettes d'exploitation en % / Recettes d'exploitation totales 26 525 040€



Les recettes d'exploitation d'un montant de 26 719 K€ (26 127 K€) progressent de 5,35% (3,20%) par rapport au BP 2019, soit +1 357 K€ (765 K€) en valeur.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Impôts et taxes (5)	18 953 500,00	19 555 911,00	602 411,00	3,18%
Impôts locaux	10 025 000,00	10 440 000,00	415 000,00	
Reversement Métropole	7 000 000,00	6 996 000,00	-4 000,00	
Compensations et reversements fiscaux	879 000,00	970 411,00	91 411,00	
Recettes fiscales diverses	1 049 500,00	1 149 500,00	100 000,00	
Recettes liées aux services rendus (6)	6 042 520,00	6 766 289,00	723 769,00	11,98%
Produits des services	2 195 755,00	2 219 250,00	23 495,00	
Participations	1 886 541,00	2 009 865,00	123 324,00	
Remboursement SIVOM	1 475 196,00	1 466 334,00	-8 862,00	
Autres recettes liées aux services rendus	485 028,00	1 070 840,00	585 812,00	
Dotations (7)	0,00	8 000,00	8 000,00	
Recettes Diverses (8)	365 360,00	388 400,00	23 040,00	6,31%
Remboursement frais de personnel	226 360,00	230 400,00	4 040,00	
Travaux en régie	139 000,00	158 000,00	19 000,00	
Total Recettes d'Exploitation (B=5+6+7+8)	25 361 380,00	26 718 600,00	1 357 220,00	5,35%

1.1.1 Les impôts et taxes (19 556K€ soit +3,18%)

1.1.1.1 Les Impôts locaux (10 440 K€)

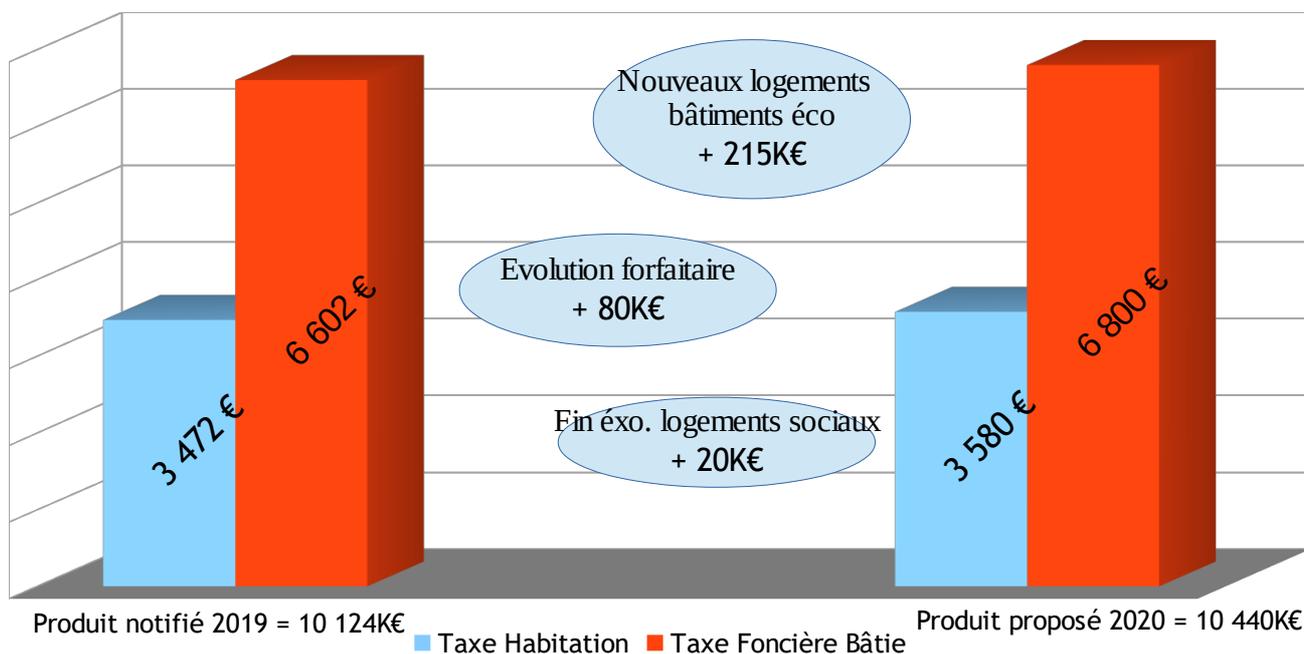
Le produit des impositions directes comprenant la Taxe d'habitation (TH), les deux taxes sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB) enregistre une progression de 4,14%, soit + 415 K€ en valeur par rapport au BP 2019.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
	Impôts locaux	10 025 000	10 440 000	415 000
Taxe Habitation (TH)	3 385 000	3 580 000	195 000	5,76%
Taxe Foncière sur Bâties (TFB)	6 572 000	6 800 000	228 000	3,47%
Taxe Foncière sur Non Bâties (TFNB)	68 000	60 000	-8 000	-11,76%

Les recettes fiscales de l'année 2020 ont été estimées à partir des bases réelles 2019 (soit 10 125K€ de produits constatés en DM1 2019) auxquelles nous avons appliqué :

- Une revalorisation des bases physiques de 215K€ correspondant à l'intégration dans l'assiette fiscale de nouveaux logements (plus de 300 livraisons en 2019) et bâtiments d'activités économiques.
- Une revalorisation des bases liée à l'évolution forfaitaire de 0,9% (correspondant à la dernière inscription en loi de finances 2020), soit 80K€.
- Une réintégration dans les bases de foncier bâti de logements sociaux qui en étaient exonérés jusqu'à maintenant soit 20K€.
- Aucune augmentation de la part communale des taux d'impôts directs, ni révision des politiques d'abattement ou d'exonération ne sont prévues.

Evol. produit fiscalité directe



1.1.1.2 Les reversements Métropole (6 996K€)

Les compensations versées par la Métropole sont composées de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui resteront stables.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Reversement Métropole	7 000 000	6 996 000	-4 000	-0,06%
Attribution de Compensation (AC)	6 300 000	6 296 000	-4 000	-0,06%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	700 000	700 000	0	0,00%

L'AC (Attribution de Compensation) restera stable en 2020 car aucun transfert de compétence n'est envisagé. Le transfert de l'éclairage public a été repoussé en 2022.

La DSC restera stable à hauteur de 700 K€ et ne variera pas tant qu'un pacte fiscal et financier ne sera pas construit avec la Métropole.

1.1.1.3 Les compensations et reversements fiscaux (970 K€)

Les compensations et reversements fiscaux de l'Etat seront en hausse de 91K€ en valeur (soit +10,4%) par rapport au BP 2019.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Compensations et reversements fiscaux	879 000	970 411	91 411	10,40%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	150 000	210 000	60 000	
Exonérations de la TFB et TFNB	15 000	20 000	5 000	
Exonérations de la TH	250 000	290 000	40 000	
Exonération de la THLV	7 000	7 000	0	
Fonds de Compensation sur la Valeur ajoutée (FCTVA)	25 000	13 411	-11 589	
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	432 000	430 000	-2 000	

Cette variation est fonction des éléments connus à ce jour et en discussion au Parlement sur la loi de finances 2020, à savoir :

- La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) devrait connaître une baisse 17K€ pour atteindre 210 K€. La variation positive de BP à BP s'explique principalement par l'inscription au BP 2019 qui prenait en compte une forte diminution qui avait été inscrite au projet de loi de finances 2019 mais qui finalement avait été amendée pour un versement qui est resté stable.

- Les compensations de Taxe d'Habitation (TH) et de Foncier Bâti (TFB) sont prévues à la hausse pour atteindre respectivement 290 K€ et 20 K€.
- Pour la troisième année, des reversements de FCTVA (13 K€) en section de fonctionnement concerneront les dépenses d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste stable pour un montant de 432 K€. Il s'agit également d'une composante mise en place à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

1.1.1.4 Les recettes fiscales diverses (1 150 K€)

Les recettes fiscales diverses sont en augmentation de 9,53%, soit 100 K€ en valeur.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Recettes fiscales diverses	1 049 500	1 149 500	100 000	9,53%
Taxe sur les pylônes électriques	9 500	9 500	0	
Taxe sur la consommation électrique	260 000	260 000	0	
Taxe locale sur la publicité extérieure	180 000	230 000	50 000	
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	600 000	650 000	50 000	

Cette dynamique est essentiellement liée à la bonne tenue des transactions immobilières qui génèrent des droits de mutation supplémentaires estimés à hauteur de 650 K€ pour 2020.

A noter également la progression de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), suite à la mise en œuvre de mesures d'optimisation par les services de la Ville pour 50K€ de plus.

1.1.2 Les recettes liées aux services rendus (6 766 K€ soit +11,98%)

Les recettes liées aux services rendus sont en augmentation de 11,98% (2,18 % hors indemnités du CTM), soit + 724 K€ (132 K€ hors indemnités du CTM) en valeur.

Ces recettes sont composées des droits d'entrées des services publics locaux ainsi que des participations de partenaires et institutions pour le fonctionnement de ces services publics.

1.1.2.1

Les produits des services (2 219 K€)

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Produits des services	2 195 755	2 219 250	23 495	1,07%
Prestations facturées aux usagers	1 826 660	1 785 590	-41 070	-2,25%
Restauration scolaire	665 000	602 000	-63 000	-9,47%
Petite enfance	484 160	479 090	-5 070	-1,05%
La Vence Scène spectacle	65 000	65 000	0	0,00%
La Vence Cinéma	250 500	270 500	20 000	7,98%
L'Unisson	180 000	185 000	5 000	2,78%
Accueil Péri-Scolaire	155 000	155 000	0	0,00%
Pôle Jeunesse	18 500	18 500	0	0,00%
Ecole Municipale des Sports	8 500	10 500	2 000	23,53%
Autres produits des services	369 095	433 660	64 565	17,49%
Ski scolaire	14 075	15 500	1 425	
Remboursement de frais par le CHAI	210 000	210 000	0	
Remboursement de frais par d'autres redevables (CCAS, Métropole...)	32 560	108 560	76 000	
Concessions dans les cimetières	38 000	38 000	0	
Vente d'énergie solaire	18 700	19 200	500	
Vente d'encarts publicitaires	17 000	17 000	0	
Autres produits	38 760	25 400	-13 360	

Les produits des services sont composés des prestations facturées directement aux usagers et d'autres produits indirects des services. Ils progressent de 1,07%, soit + 23 K€ en valeur.

- Les recettes des restaurants scolaires sont en diminution de près de 10 % par rapport aux estimations 2019, du fait de la baisse de 22 % en moyenne des tarifs votés en juin 2019 (soit une perte estimée de 100K€ toutes choses égales par ailleurs), néanmoins l'augmentation de la fréquentation devrait compenser en partie cette perte financière.
- Les recettes du péri-scolaire sont stables.
- Les recettes de la petite enfance sont en légère baisse.
- Les recettes de la Vence Scène progressent également avec l'augmentation du nombre d'entrées au cinéma qui se confirme d'année en année expliquant les 20 K€ supplémentaires.
- On peut également constater une légère augmentation des usagers de l'Unisson qui explique l'inscription de 5K€ supplémentaires.

Les autres produits des services connaissent une hausse importante du fait principalement de la signature de la convention avec le SMTC pour l'entretien des abris bus et tram sur le territoire (l'année 2020 constatera les recettes 2019).

1.1.2.2 Les participations (2 010 K€)

Les participations / subventions connaissent une croissance importante à hauteur de 6,54%, soit 123 K€ en valeur.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Participations	1 886 541	2 009 865	123 324	6,54%
CAF	1 745 542	1 819 666	74 124	
Fonds de soutien aux activités périscolaires	80 000	79 800	-200	
Autres subventions Etat	4 600	54 600	50 000	
Région	0		0	
Département	55 049	54 449	-600	
Bloc communal	1 350	1 350	0	

La Ville a prévu un reversement de l'État pour sa contribution aux frais de fonctionnement des classes de maternelles de l'école de la Villa Hélène pour 50K€ (voir p.12 pour les dépenses).

De plus, les participations de la CAF sont en progression grâce notamment à la valorisation du volet Contrat Enfance Jeunesse en année pleine pour le nouveau multi-accueil du Néron.

1.1.2.3 Les remboursements du SIVOM (1 466 K€)

Les remboursements de frais de fonctionnement et de gestion des équipements sportifs de la Ville au SIVOM sont quasiment stables.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Remboursement SIVOM	1 475 196	1 466 334	-8 862	-0,60%
Boulodrome	25 910	24 310	-1 600	
Piscines (Mails et Tournesols)	853 652	852 600	-1 052	
Complexes sportifs (Fontanil et Vence)	48 080	49 460	1 380	
Gymnases (Terray, Longo, Balestas, Dojo)	547 554	539 964	-7 590	

1.1.2.4 Les autres recettes liées aux services rendus (1 071 K€)

Les autres recettes liées aux services rendus connaissent une hausse de 586 K€ qui s'explique par l'inscription du remboursement de sinistre liée au Centre Technique Municipal pour un montant de 592K€.

Sinon, les principales recettes sont les loyers et charges des locaux de la Ville ainsi que les participations de l'État pour le service d'Etat Civil (passeport, carte d'identité).

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Autres recettes liées aux services rendus	485 028	1 070 840	585 812	120,78%
Autres produits de gestion courante	436 578	443 840	7 262	
Produits exceptionnels	16 000	592 500	576 500	
Remboursement Etat Civil (titres sécurisés et recensement)	18 450	23 500	5 050	
Droits de place	13 000	10 000	-3 000	
Produits financiers (hors reversement Métropole)	1 000	1 000	0	

1.1.3 Les recettes diverses (388K€ soit 6,31%)

Les remboursements des frais de personnel sont estimés à 230 K€, en progression de 4 K€. Pour rappel, il prend en compte le montant des remboursements attendus :

- de la CPAM et de l'assurance « garantie risque statutaire » pour les absences maladie (120 K€),
- du SIVOM (38K€) pour la refacturation du bureau d'études.
- de l'État pour le financement des Contrats Unique d'Insertion (21 K€).
- du service de la police municipale, suite à la mutualisation avec Le Fontanil (51K€)

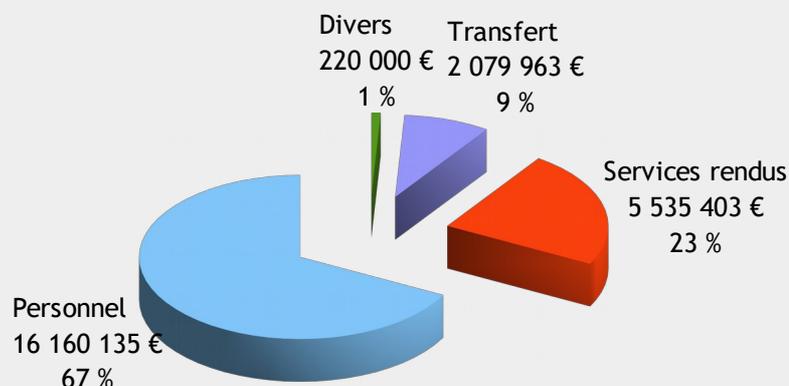
Les travaux en régie sont valorisés à 158 K€. Ce seront principalement des aménagements d'espaces publics et d'espaces verts qui seront réalisés sur 2020 par le personnel communal.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Remboursement frais de personnel	226 360	230 400	4 040	1,78%
Remboursement assurance et IJSS	120 000	120 000	0	
Contrat Unique Insertion	21 360	21 400	40	
Bureau d'étude SIVOM	34 000	38 000	4 000	
Personnel Police municipale mutualisée	51 000	51 000	0	
Travaux en régie	139 000	158 000	19 000	13,67 %

1.2. Dépenses d'exploitation

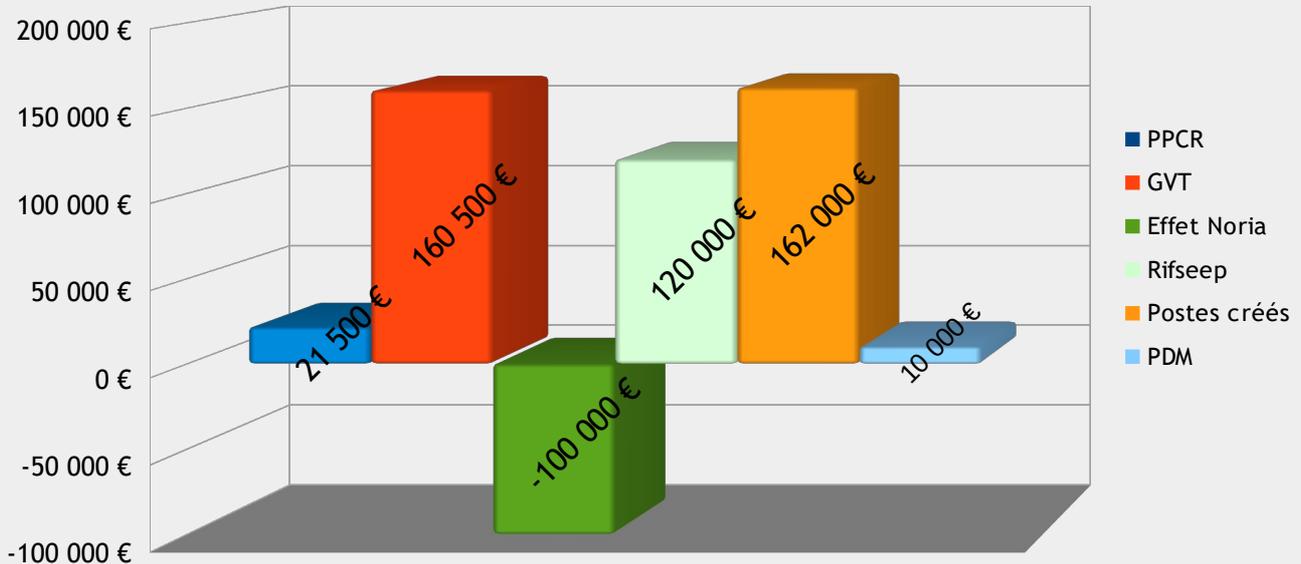
Les dépenses d'exploitation d'un montant de 23 996 K€ (23 404K€) progressent de 5,77% (3,16%) par rapport au BP 2019, soit + 1 308 K€ (716 K€) en valeur.

Part des dépenses d'exploitation en % / Dépenses d'exploitation totales 23 955 500€



	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €	Variation BP20/BP19 en %
Dépenses liées aux Personnels (1)	15 789 010,00	16 160 135,00	371 125,00	2,35%
Charges de personnel	15 512 370,00	15 988 495,00	476 125,00	
Relatif à l'activité du personnel	171 640,00	171 640,00	0,00	
Subvention prévoyance	50 000,00		-50 000,00	
Indemnités alimentaires	55 000,00		-55 000,00	
Dépenses liées aux services rendus (2)	4 890 380,00	5 535 403,00	645 023,00	13,19%
Dépenses des services	4 767 520,00	5 424 343,00	656 823,00	
Autres charges gestion courantes	21 900,00	23 300,00	1 400,00	
Créances irrécouvrables et titres annulés	40 200,00	18 100,00	-22 100,00	
Dépenses exceptionnelles	60 760,00	69 660,00	8 900,00	
Dépenses de transferts (3)	1 788 500,00	2 079 963,26	291 463,26	16,30%
Subvention fonctionnement CCAS et Maison du Lac	883 000,00	1 174 900,00	291 900,00	33,06%
Subventions aux associations	712 000,00	715 513,26	3 513,26	
Contribution au FPIC et autres	180 000,00	180 000,00	0,00	
Participations, redevances	13 500,00	9 550,00	-3 950,00	
Dépenses diverses (4)	219 600,00	220 000,00	400,00	0,18%
Total Dépenses d'Exploitation (A=1+2+3+4)	22 687 490,00	23 995 501,26	1 308 011,26	5,77%

Facteurs d'évolution de la masse salariale + 374 K€



- La mise en œuvre du Plan de Déplacement Métropolitain fin 2019 avec une enveloppe supplémentaire de 10K€,
- Le budget 2020 des charges de personnel (chapitre 012) intègre deux mesures « traditionnelles » de revalorisation exogène à la collectivité (+182K€) :
 - la poursuite de la mise en place de l'accord sur les « Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations » (PPCR) chiffrée à 21,5K€,
 - l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) chiffrée à 160,5K€.
- Parallèlement, plusieurs mesures « endogènes » expliquent des variations pour 182K€ avec notamment :
 - des prévisions de dépenses supplémentaires sont diminuées par l'effet Noria (remplacement des agents partant à la retraite par des agents en début de carrière) à hauteur de -100K€,
 - de plus, des ajustements pour les nécessités de services et les besoins de la population ont amené la collectivité à des recrutements pour des renforts dans les restaurants scolaires ainsi que la transformation de 3 anciens postes en contrats emploi d'avenir, en emplois permanents pour la petite enfance : l'ensemble de ces ajustements est chiffré à +162K€,
 - enfin, et afin d'apporter du pouvoir d'achat aux agents et d'améliorer l'attractivité de la collectivité employeur, une enveloppe de 120K€ pour 6 mois de l'année est prévue pour la refonte du régime indemnitaire.

Les enveloppes des autres dépenses concernant le personnel sont maintenues.

1.2.2 Les dépenses liées aux services rendus (5 535K€ soit +13,19%)

Les dépenses liées aux services rendus progressent de 13,19 % (1,08% hors travaux CTM) par rapport au BP 2019, soit + 645 K€ (+53K€ hors travaux CTM) en valeur.

- Hors reconstruction du CTM, on constate une légère progression des dépenses des services (le chapitre budgétaire 011.) de 1,08% pour un montant total de 4 943 K€. La principale explication vient d'une augmentation du prix de l'énergie et de l'eau en 2019 avec une première régularisation constatée en DM2 de la même année. De plus, la Ville fera appel à de nouveaux prestataires, comme la mise en œuvre des obligations liées au RGPD en lien avec la Métropole.
- Avec la Loi pour une Ecole de la Confiance qui abaisse la scolarité obligatoire à 3 ans, la Ville prévoit une participation supplémentaire de 50K€ pour les enfants de maternelles scolarisés à l'école de la Villa Hélène (une recette équivalente a également été inscrite pour constater la participation de l'État).
- Des crédits à hauteur de 592K€ sont inscrits exceptionnellement en 2020 pour la reconstruction du CTM qui fait suite à l'incendie (des recettes de remboursement d'assurance de même hauteur sont prévues en 2020).

1.2.3 Les dépenses de transferts (2 080K€ soit +16,3%)

Les dépenses de transferts progressent de 16,30% par rapport au BP 2019, soit 291 K€ en valeur.

A l'intérieur de ce regroupement, on trouve différents destinataires :

- La subvention de fonctionnement au CCAS augmente de 33% (+ 292K€ / BP 2019), l'année 2020 sera la première année pleine de la mise en œuvre de la convention entre le CCAS de St-Egrève et l'ACPPA, suite au transfert de l'autorisation d'exploitation de l'EHPAD « Maison du Lac ». Ainsi, pour disposer d'une lecture plus analytique de la subvention de la Ville versée au CCAS, on peut dissocier celle-ci en deux parties :

Tout d'abord, la partie permettant le financement de la Maison du Lac pour 320,5K€ dont :

- +402K€ de frais de personnel (10 agents mis à disposition)
- +106,5K€ de participation pour la prise en charge du différentiel de prix de journée
- +80K€ de participation pour les frais de structure
- +70K€ de frais de fonctionnement historique
- +20K€ de participation pour le local affecté au portage des repas
- 358K€ de refacturation des agents mis à disposition

Ensuite, la subvention dite « d'équilibre » permettant le financement des autres missions du CCAS pour 854,4K€, dont le recrutement d'un agent à temps plein pour le développement local et d'un besoin supplémentaire de 0,8 ETP d'accueil logement pour la mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution de niveau 3.

- Les subventions versées aux associations s'élèvent à 716 K€, soit 4K€ de plus que l'enveloppe du BP 2019.
- Concernant la contribution au Fonds de Péréquation des Intercommunalités et Communes (FPIC), l'enveloppe nationale ainsi que les modalités de calcul et de versement ne devraient pas évoluer, il est donc inscrit le montant du versement de 2019, à savoir 180 K€.
- Les participations à des groupements comme le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC), l'association syndicale Pique Pierre à Roize sont en baisse par rapport à 2019 (surévaluation).

1.2.4 Les dépenses diverses (220K€ soit +0,18%)

Ce poste « Divers » regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement liées aux mandats d'élus (indemnités, frais de mission, de formation, cotisations retraite). Il est prévu à 220 K€ au BP 2020 quasiment identique à 2019.

1.3. Ratios d'épargne et évolution de la dette

L'épargne d'exploitation est évaluée à 2 723 K€ en progression de + 49 K€, soit +1,84%, compte-tenu d'une progression plus importante des recettes par rapport aux dépenses.

L'encours de dette du budget principal au 1er janvier 2020 sera de 3,5M€. La Ville se désendette à hauteur de près d'1M€ en 1 an, soit 22%.

L'annuité de la dette propre devrait s'élever à 1 012 K€. Aucun recours à l'emprunt en 2019 avec incidence en 2020 n'a été retenu.

Par ailleurs, le mécanisme de dette récupérable se poursuit en 2020 et correspond au remboursement par la Métropole d'une annuité de 234 K€ (24 K€ au titre des intérêts comptabilisés en produits financiers et 210 K€, au titre de la part capital sur un compte d'immobilisation financière). Ce flux de remboursement de dette en provenance de la Métropole contribue à améliorer le ratio d'épargne nette. En effet, en toute logique, il vient en diminution de l'annuité puisqu'en théorie la part d'emprunt affectée aux nouvelles compétences métropolitaines, depuis le 1er janvier 2015, aurait dû être transférée à l'intercommunalité et la Ville n'aurait ainsi pas supporté la charge budgétaire. Dans la mesure où techniquement, il n'est pas possible d'individualiser des contrats d'emprunts, la Ville en conserve la gestion et se fait rembourser les annuités correspondantes.

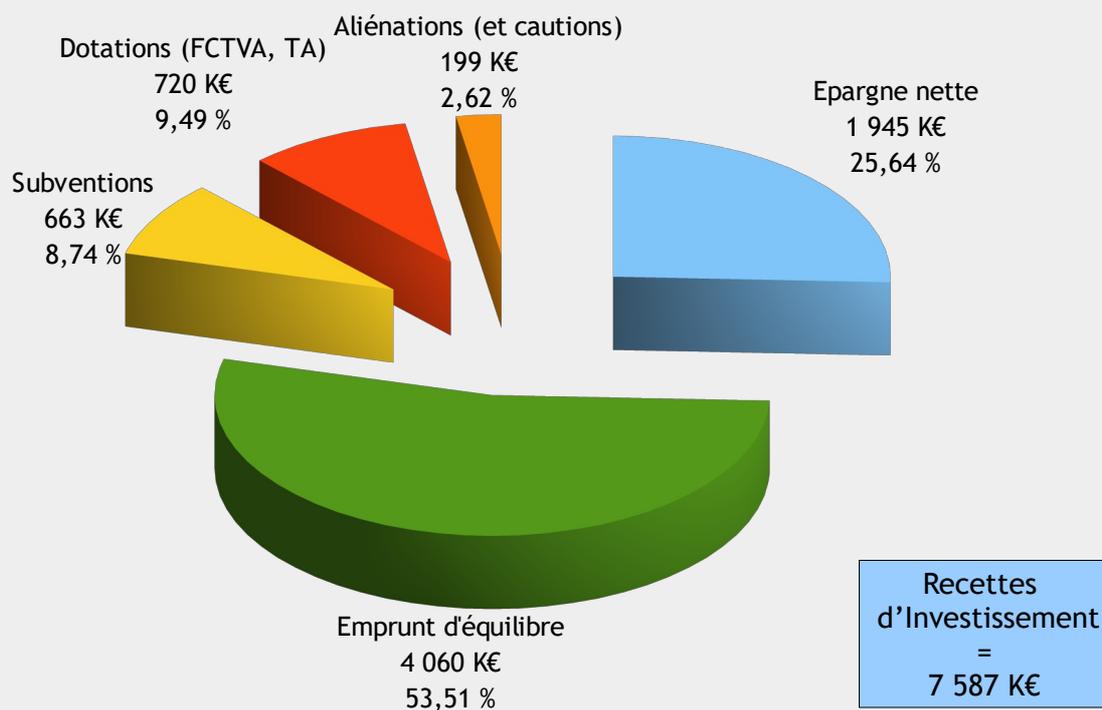
=> L'épargne nette prévisionnelle 2020 s'élève donc à 1 945 K€ et connaît donc une progression de 5,5% (soit 102K€) par rapport à 2019. Cette épargne nette permet donc de contribuer en partie au financement des investissements projetés en 2020.

	BP 2019	BP 2020	Variation BP19/BP18 en €	Variation BP19/BP18 en %
Epargne d'Exploitation	2 673 890,00	2 723 098,74	49 208,74	1,84 %
Epargne Brute	2 597 390,00	2 667 098,74	69 708,74	2,68 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,29%</i>	<i>10,03%</i>		
Epargne Nette	1 842 741,00	1 944 900,74	102 159,74	5,54 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>7,30%</i>	<i>7,32%</i>		
Annuité de Dette	1 088 149,00	1 012 198,00	-75 951,00	-6,98 %
Intérêts de la dette (1)	105 000,00	80 000,00	-25 000,00	
Capital de la dette (2)	983 149,00	932 198,00	-50 951,00	
<i>Intérêts récupérable (1bis)</i>	<i>28 500,00</i>	<i>24 000,00</i>	<i>-4 500,00</i>	
<i>Capital récupérable (2bis)</i>	<i>228 500,00</i>	<i>210 000,00</i>	<i>-18 500,00</i>	
Annuité de dette nette (1+2)-(1bis-2bis)	831 149,00	778 198,00	-52 951,00	
Encours de dette	4 515 367,11	3 532 901,61	-982 465,50	-21,76 %
Ratio de désendettement	1,74	1,32		-23,80 %

2. Le Budget Prévisionnel d'investissement

2.1. Le financement de l'investissement

	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €
Ressources Propres	2 515 241,00	2 863 400,74	348 159,74
FCTVA, Taxe d'urbanismes	660 000,00	720 000,00	60 000,00
FCTVA	600 000,00	700 000,00	100 000,00
Taxes d'urbanisme	60 000,00	20 000,00	-40 000,00
Epargne nette	1 842 741,00	1 944 900,74	102 159,74
Cessions	10 000,00	196 000,00	186 000,00
Divers	2 500,00	2 500,00	0,00
Subventions d'investissements	175 000,00	663 080,00	488 080,00
Etat	0,00	33 750,00	33 750,00
Régions	20 000,00	96 000,00	76 000,00
Département Isère	155 000,00	502 330,00	347 330,00
Métropole		31 000,00	31 000,00
Emprunt	3 566 110,00	4 060 221,26	494 111,26
Emprunt nouveau	3 566 110,00	4 060 221,26	494 111,26
Total recettes réelles d'investissement	6 256 351,00	7 586 702,00	1 330 351,00



Les dépenses d'investissement sont financées par :

Les ressources propres de la collectivité qui contribuent à financer les dépenses d'équipement à hauteur de 38% et qui sont composées de :

- L'épargne nette pour 1 945 K€ (voir page 14) qui est le disponible pour investir, une fois toutes les dépenses d'exploitation et l'annuité de la dette payées.
- Les dotations pour 720 K€ dont le FCTVA et les taxes d'aménagement.
- Les produits de cessions et autres recettes diverses pour 198,5 K€.

Les subventions d'investissements qui contribuent à financer les dépenses d'équipement à hauteur de 9% et qui sont composées de :

- La participation du Département pour le réaménagement des tribunes et les vestiaires du stade Balestas (236K€) ainsi que le solde de la rénovation de l'école Barnave (161K€), et un acompte pour la transformation de la bibliothèque Barnave (105K€),
- La subvention de la Région (96K€) pour la rénovation des tennis et les travaux de réfection des tennis couverts,
- Les subventions de l'Etat pour l'acquisition de véhicules propres en remplacement de véhicules polluants (34K€),
- La participation de la Métropole (31K€) pour l'acquisition de matériels favorisant le tri des déchets.

Le besoin d'emprunt d'équilibre qui s'élève ainsi à 4 060 K€ et qui contribue à financer les dépenses d'équipement à hauteur de 54%

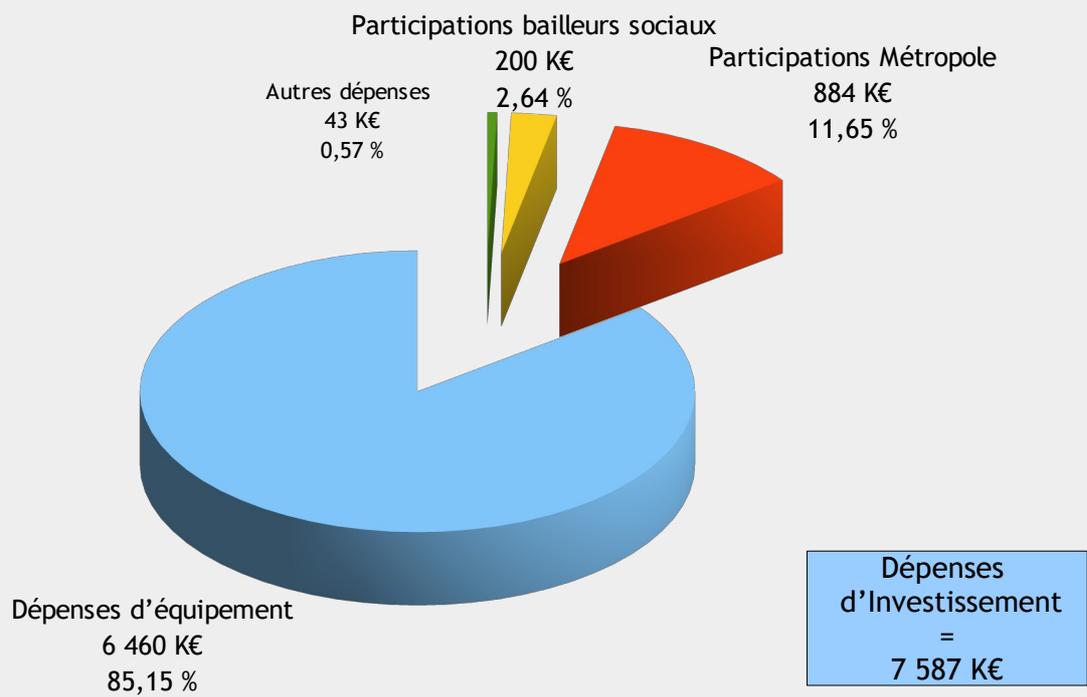
A noter que pour l'année 2020, comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, malgré l'inscription d'un besoin d'emprunt, la Ville ne devrait pas y avoir recours en faisant le choix de puiser au sein de son fonds de roulement

2.2. Les dépenses d'équipement (7 587 K€)

Les dépenses d'investissement réelles s'élèvent à 7 587 K€, soit 1 330 K€ de plus qu'au BP 2019. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Des dépenses d'équipement (travaux et acquisitions de matériels et mobiliers) pour un montant de 6 460K€ (voir détails partie 3)
- Des subventions d'équipements versées pour un montant total de 1 084K€ dont :
 - Le versement d'une Attribution de Compensation (AC) à la Métropole afin que cette dernière puisse exercer les compétences qui lui sont transférées. Le montant 2020 comprend une somme pour les investissements sur les ouvrages d'art de voirie (25K€) ainsi que les participations à reverser au SYMBHI dans le cadre de la compétence GEMAPI (56K€), et la participation au GER de la compétence emploi insertion (2K€).
 - Le versement de fonds de concours à la Métropole pour la réalisation d'embellissement de travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux pour 800K€,
 - La contribution de la Ville à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements pour 200K€.
- Des travaux en régie pour un montant de 158K€ et des dépôts et cautionnement pour 2,5K€, ainsi que l'acquisition de 80 actions à 500€ l'unité dans la nouvelle SPL ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) pour un total de 40 K€.

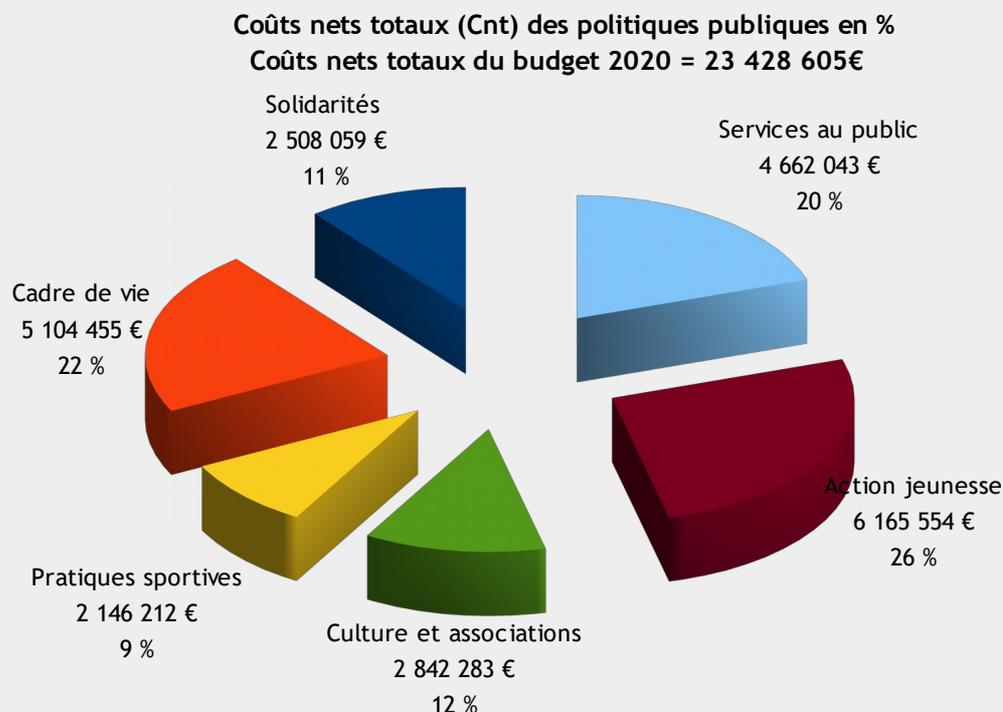
	BP 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19 en €
Dépenses d'équipement	5 916 793,00	6 460 202,00	543 409,00
Etudes logiciels	205 150,00	182 112,00	-23 038,00
Matériels Mobiliers, Véhicules	396 300,00	495 970,00	99 670,00
Acquisitions foncières	20 000,00	10 000,00	-10 000,00
Travaux	5 156 343,00	5 614 120,00	457 777,00
Travaux en régie	139 000,00	158 000,00	19 000,00
Subventions d'équipement versées	331 058,00	1 084 000,00	752 942,00
Fonds de concours Métropole	49 058,00	800 000,00	750 942,00
AC Métropole	82 000,00	84 000,00	2 000,00
Participations logements sociaux	200 000,00	200 000,00	0,00
Autres dépenses d'investissement	8 500,00	42 500,00	34 000,00
Total dépenses d'investissement réelles	6 256 351,00	7 586 702,00	1 330 351,00



3. Le Budget Prévisionnel par politiques publiques

La présentation du budget primitif 2020 par politiques publiques (Fonctionnement et Investissement) vise à mettre en exergue les actions entreprises par la municipalité, dans tous les domaines intéressant les habitants et correspondant aux engagements pris devant les saint-égrévois pour le mandat 2014/2020. Un coût net pour chacune des politiques publiques (après déduction des recettes éventuelles) ainsi que leur part dans le coût net total sont retracés dans les différents tableaux successifs.

Coûts nets totaux (dépenses moins recettes, fonctionnement et investissement) par politiques	Proportion
Solidarités	2 508 059 € 11%
Cadre de vie	5 104 455 € 22%
Pratiques sportives	2 146 212 € 9%
Culture et associations	2 842 283 € 12%
Action jeunesse	6 165 554 € 26%
Services au public	4 662 043 € 20%



3.1. Politiques des solidarités

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

➤ la politique petite enfance

Sont retracés les moyens prévus pour le fonctionnement des structures d'accueil comme les crèches multi-accueil, la crèche familiale, le relais accueil de la petite enfance, et les recettes associées (tarification, participations CAF au titre de la PSU et du Contrat Enfance Jeunesse).

En investissement, il est prévu un montant global brut de 96 K€ dont :

- des études et travaux pour améliorer le confort en été de l'ensemble des crèches et notamment la salle de restauration de Rochepleine pour un total de 48K€
- le renouvellement de mobiliers et matériels plus ergonomiques pour 16K€
- une enveloppe prévisionnelle pour remplacer des appareils électroménagers (lave-linge et sèche-linge) pour 12K€

➤ la politique d'action sociale

En fonctionnement, il s'agit essentiellement des moyens fournis au CCAS notamment sous la forme de subventions permettant de consolider voire d'accroître les actions développées.

En investissement, il est prévu un montant de 150K€ dont :

Une enveloppe de 100K€ est prévue afin de disposer de crédits pour le projet d'aménagement d'un centre de santé.

Des études et travaux sont prévus pour améliorer le système de rafraîchissement de l'épicerie solidaire pour un montant de 45K€.

En outre, afin de mieux appréhender l'ensemble des investissements concernant la politique des solidarités, il convient de réintégrer l'enveloppe de 450K€ destinée à rendre les bâtiments et les espaces publics accessibles à tous.

Parmi eux, on peut citer les plus significatifs :

- l'accessibilité des tribunes J.Balestas pour 235K€,
- l'accessibilité d'un local associatif (Locasadi) pour 150K€ dont l'installation d'un ascenseur,
- l'accessibilité du gymnase Prédieu pour 150K€

Solidarités	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Petite Enfance	3 233 150 €	2 174 943 €	1 058 207 €	6,25 %
Politique d'Action Sociale	1 236 258 €	32 026 €	1 204 232 €	7,12 %
Total Fonctionnement	4 469 407 €	2 206 969 €	2 262 439 €	13,37 %
Investissement				
Politique Petite Enfance	95 620 €	0 €	95 620 €	1,47 %
Politique d'Action Sociale	150 000 €	0 €	150 000 €	2,31 %
Total Investissement	245 620 €	0 €	245 620 €	3,77 %
Budget global				
Politique Petite Enfance	3 328 770 €	2 174 943 €	1 153 827 €	4,92 %
Politique d'Action Sociale	1 386 258 €	32 026 €	1 354 232 €	5,78 %
Total Politiques Solidarités	4 715 027 €	2 206 969 €	2 508 059 €	10,71 %

3.2. Politiques du cadre de vie

Elles se décomposent en 3 axes d'intervention :

- **la politique environnementale** comprend d'une part, les moyens d'accompagnement de la démarche de développement durable (chargé de mission, suivi énergétique du patrimoine de la Ville, actions de communication, soutiens financiers aux particuliers et aux copropriétés de Saint-Egrève « Campagne d'isolation Mur-Mur 2») et d'autre part, l'ensemble des moyens destinés à l'entretien et à la valorisation des espaces verts des différents quartiers, dans un souci de préservation du cadre de vie et de l'environnement.

En investissement, le budget 2020 s'élève à 365 K€, dont les crédits les plus significatifs concernent :

- des aménagements et créations de parcs publics (dont la restauration de la zone humide en lien avec la piscine) pour 235K€,
- le versement d'une Attribution de Compensation à la Métropole au titre de la compétence GEMAPI pour 56 K€,
- des études, dont une environnementale sur le site des Prises à hauteur de 15K€ et l'autre pour la réalisation de bassins hydrauliques le long de la Biolle pour 35K€.

En outre, afin de mieux appréhender l'ensemble des investissements concernant la politique environnementale, il convient de réintégrer l'enveloppe de 881K€ destinée à rendre les bâtiments, équipements et matériels plus économes en énergie.

Parmi eux, on peut citer les plus significatifs :

- la rénovation énergétique du réaménagement des tribunes et des vestiaires du stade Balestas pour 230K€
- Les travaux d'isolation et de remplacements des fenêtres au gymnase Prédieu pour 210K€
- la reprise de réseaux anciens d'éclairage public qui se fera en lien avec les travaux de voirie de la Métropole, ainsi que du matériel d'éclairage plus économe pour 225K€
- **la politique des aménagements urbains** recouvre les moyens dédiés à l'urbanisme (hors opérations foncières en investissement) et au suivi de l'ensemble de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des principales opérations d'investissement.

Le budget d'investissement 2020 s'élève à 220 K€ et comprend essentiellement :

- une enveloppe de participation pour la construction de logements sociaux pour 200K€
- des études urbaines.

- **la politique de valorisation et d'entretien des espaces publics urbains** recouvre les activités réalisées par le Centre Technique qui se concentrent désormais sur la compétence éclairage public et l'ensemble des espaces urbains hors voirie.

Le budget d'investissement 2020 consacre des moyens d'un montant de 1 500 K€ dont :

- des fonds de concours à la Métropole pour l'embellissement et l'enfouissement de réseaux (Rue des Sablons/ Nordon, Allende/ Passerelle P11/ Pont noir/ Paviot/ Moutonnées) pour un total de 800K€,
- la reprise de réseaux anciens d'éclairage public ainsi que du matériel d'éclairage plus économe pour 225K€,

- le remplacement de plusieurs véhicules utilitaires pour 143K€ en véhicules propres permettant l'obtention de subventions par l'État pour près de 34K€
- l'aménagement d'un parvis à l'angle RD/rue paviot pour 76K€,
- la mise en conformité et le réaménagement (couverture automatisée) de la fosse de l'atelier mécanique du Centre technique pour 51K€,
- une enveloppe de travaux dans le cadre d 'APIH pour 45K€,
- les achats de matériels divers pour les secteurs des espaces verts et entretien des bâtiments.

Cadre de Vie	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique environnementale	1 361 778 €	8 841 €	1 352 937 €	8,00 %
Politique des Aménagements urbains	558 135 €	41 824 €	516 311 €	3,05 %
Politique de valorisation et d'entretien des espaces publics urbains	1 238 981 €	54 744 €	1 184 237 €	7,00 %
Total Fonctionnement				
Investissement				
Politique environnementale	365 000 €	0 €	365 000 €	5,61 %
Politique des Aménagements urbains	220 000 €	0 €	220 000 €	3,38 %
Politique de valorisation et d'entretien des espaces publics urbains	1 499 720 €	33 750 €	1 465 970 €	22,53 %
Total Investissement				
Budget global				
Environnement	1 726 778 €	8 841 €	1 717 937 €	7,33 %
Aménagements urbains	778 135 €	41 824 €	736 311 €	3,14 %
Valorisation et d'entretien des espaces publics	2 738 701 €	88 494 €	2 650 207 €	11,31 %
Total Politiques du Cadre de Vie	5 243 614 €	139 159 €	5 104 455 €	21,79 %

3.3. Politiques des pratiques sportives

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- la **politique des équipements sportifs** n'est pas déclinée en fonctionnement dans la mesure où cette compétence a été déléguée au syndicat intercommunal du Néron. Toutefois, une partie de la gestion est assurée par la commune pour le compte du SIVOM avec une refacturation prévisionnelle de 1 466K€ (voir page 8).

Pour ce BP 2020, le budget d'investissement s'élève à 1 590 K€ et comprend notamment :

- la réalisation du projet de mandat concernant le réaménagement des tribunes et des vestiaires du site J.Balestas pour 1 270K€,
 - la rénovation des terrains de tennis 5 et 6 pour 180K€ (une subvention de la Région de 96K€ a été accordée),
 - la transformation des locaux des vestiaires du boulodrome en salle polyvalente pour 60K€.
- A l'inverse, la **politique d'animation sportive** concerne principalement des dépenses de fonctionnement correspondant aux moyens supports pour l'ensemble du secteur Sports ainsi que ceux déployés pour les animations sportives de proximité, le fonctionnement de « l'École Municipale des Sports », de l'Espace Robert Fiat, les divers entretiens des bâtiments sportifs et le soutien financier notamment à l'USSE.
En investissement, pour l'Espace Robert Fiat, la Ville fera l'acquisition d'un auto-laveuse pour 3,5K€ et remplacera l'alarme pour 3K€.

Pratiques sportives	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique d'animation sportive	906 749 €	24 187 €	882 562 €	5,22 %
Total Fonctionnement	906 749 €	24 187 €	882 562 €	5,22 %
Investissement				
Politique des équipements sportifs	1 589 650 €	332 500 €	1 257 150 €	19,32 %
Politique d'animation sportive	6 500 €	0 €	6 500 €	0,10 %
Total Investissement	1 596 150 €	332 500 €	1 263 650 €	19,42 %
Budget global				
Politique des équipements sportifs	1 589 650 €	332 500 €	1 257 150 €	5,37 %
Politique d'animation sportive	913 249 €	24 187 €	889 062 €	3,79 %
Total Politiques Pratiques sportives	2 502 899 €	356 687 €	2 146 212 €	9,16 %

3.4. Politiques culturelles et associatives

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- **la politique vie culturelle** recouvre les activités des divers équipements culturels dédiés (Conservatoire l'Unisson, la bibliothèque, La Vence Scène) ainsi que des moyens supports bénéficiant à l'ensemble du secteur culturel de la Ville.

Concernant l'investissement, la Ville investira 661K€ dans la politique vie culturelle, notamment pour:

- le début des travaux de la transformation de la bibliothèque Barnave pour 600K€
- l'installation d'un visiophone à l'Unisson et des travaux pour améliorer le confort en été pour un total de 53 K€.
- le remplacement de l'alarme et l'installation d'une main courante à la Vence Scène pour 7K€.

- **la politique vie associative et festive** comprend l'ensemble des moyens mobilisés au titre des relations publiques, des fêtes et des manifestations ainsi que le fonctionnement de la Maison des associations.

Concernant les investissements, la Ville va réaménager les locaux Planfay afin de cloisonner des espaces de rangements pour des associations à hauteur de 100K€.

Culturelle et Associative	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Vie Culturelle	2 485 529 €	611 697 €	1 873 832 €	11,07 %
politique Vie associative et festive	319 223 €	15 073 €	304 151 €	1,80 %
Total Fonctionnement				
Investissement				
Politique Vie Culturelle	660 800 €	105 000 €	555 800 €	8,54 %
politique Vie associative et festive	108 500 €	0 €	108 500 €	1,67 %
Total Investissement				
Budget global				
Politique Vie Culturelle	3 146 329 €	716 697 €	2 429 632 €	10,37 %
politique Vie associative et festive	427 723 €	15 073 €	412 651 €	1,76 %
Total Politiques Culturelle et Associative	3 574 052 €	731 769 €	2 842 283 €	12,13 %

3.5. Politiques de l'action jeunesse

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- la **politique Vie Éducative** recouvre les activités scolaires du 1er degré, périscolaires et la restauration scolaire.

En fonctionnement, sont retracés les moyens mobilisés pour l'entretien des groupes scolaires (fluides, personnels, ATSEM), de leurs restaurants, de leurs accueils périscolaires et des gymnases ; pour l'achat de fournitures scolaires, de matériels et produits d'entretien... et les recettes associées à ces activités, c'est-à-dire les produits des tarifications et des participations (CAF essentiellement).

En investissement, divers travaux d'amélioration du patrimoine et des acquisitions sont prévus dans différents groupes scolaires (y compris les gymnases) pour un montant de 1 021 K€ dont :

- les travaux d'isolation thermique, d'accessibilité, de désamiantage du gymnase Prédieu pour 609K€.
- la mise en place de plusieurs contrôles d'accès avec visiophone dans les établissements scolaires pour 300K€,
- divers travaux de gros entretien dans les écoles pour 56K€,
- le complément d'aménagement pour la cour d'école élémentaire Barnave pour 30K€,

Concernant les projets de mandat, des crédits sont inscrits pour le site de Rochepleine à hauteur de 300K€. Ces crédits sont destinés d'une part, à la rénovation énergétique et acoustique du restaurant scolaire (250K€) et d'autre part, aux études pour le projet de rénovation fonctionnelle et énergétique de l'ensemble du site à savoir l'élémentaire, la maternelle, la salle polyvalente et l'annexe de la bibliothèque (50K pour le programme).

- **La politique enfance/jeunesse**

Elle recouvre les activités de soutien à l'association MJC, à l'Association Familiale (centres de loisirs Europe et Scilles du Néron), l'encouragement à diverses initiatives en direction de la jeunesse, le fonctionnement du Pôle jeunesse.

En investissement, le budget s'élève à 295 K€ pour :

- des travaux de raccordement des eaux usées sur la station d'épuration du centre aéré Scilles du Néron pour 240K€,
- l'aménagement d'aires de jeux dans les différents parcs publics pour 40K€,
- le rafraîchissement de la salle polyvalente du Patio pour 15K€.

Action Jeunesse	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Vie Éducative	5 249 844 €	1 204 882 €	4 044 963 €	23,90 %
Politique Enfance/jeunesse	771 898 €	106 776 €	665 121 €	3,93 %
Total Fonctionnement	6 021 742 €	1 311 658 €	4 710 084 €	27,83 %
Investissement				
Politique Vie Éducative	1 321 300 €	160 830 €	1 160 470 €	17,83 %
Politique Enfance/jeunesse	295 000 €	0 €	295 000 €	4,53 %
Total Investissement	1 616 300 €	160 830 €	1 455 470 €	22,37 %
Budget global				
Politique Vie Éducative	6 571 144 €	1 365 712 €	5 205 433 €	22,22 %
Politique Enfance/jeunesse	1 066 898 €	106 776 €	960 121 €	4,10 %
Total Politiques de l'Action Jeunesse	7 638 042 €	1 472 488 €	6 165 554 €	26,32 %

3.6. Politiques des services au public

Elles comprennent 2 axes d'intervention :

- **la politique vie citoyenneté** recouvre les activités d'état civil, des formalités administratives, des élections, du recensement, du cimetière, de la communication, du fonctionnement de la Municipalité, des initiatives en matière de relations internationales, de politique de tranquillité publique et de prévention urbaine.

Parmi les investissements, le budget 2020 s'élève à 213 K€ dont :

- l'agrandissement et l'aménagement des locaux de la police municipale pour 198K€ ,
- la rénovation du monument aux morts pour 10K€.

- **la politique moyens collectifs** recouvre certaines activités fonctionnelles internes et transversales telles que les systèmes d'information, le secrétariat général, les finances, le personnel, les achats, la gestion locative...

En investissement, le budget s'élève à 645 K€ dont :

- des travaux de gros entretien et d'aménagement dans les divers bâtiments administratifs de la Ville pour 306 K€ (dont la maîtrise d'oeuvre pour l'extension de 2 logements à la gendarmerie pour 100K€, le réaménagement des espaces d'accueil à l'Hôtel de Ville pour 70K€, la mise en conformité pour la sécurité incendie de plusieurs bâtiments pour 40K€, l'acquisition de matériels pour le tri sélectif pour 31K€...),
- le renouvellement du parc informatique ainsi que de nouveaux projets (comme le déploiement de la fibre optique dans des bâtiments communaux ou un nouveau logiciel pour la bibliothèque) pour 189 K€,
- l'accessibilité d'un local associatif (Locasadi) pour 150K€ dont l'installation d'un ascenseur pour 150K€.

Services aux Publics	Dépenses	Recettes	Coût net	Proportion
Fonctionnement				
Politique Vie Citoyenneté	1 560 740 €	147 233 €	1 413 507 €	8,35 %
Politique Moyens Collectifs	2 857 254 €	435 830 €	2 421 424 €	14,31 %
Total Fonctionnement	4 417 994 €	583 063 €	3 834 931 €	22,66 %
Investissement				
Politique Vie Citoyenneté	212 700 €	0 €	212 700 €	3,27 %
Politique Moyens Collectifs	645 412 €	31 000 €	614 412 €	9,44 %
Total Investissement	858 112 €	31 000 €	827 112 €	12,71 %
Budget global				
Politique Vie Citoyenneté	1 773 440 €	147 233 €	1 626 207 €	6,94 %
Politique Moyens Collectifs	3 502 666 €	466 830 €	3 035 836 €	12,96 %
Total Politiques des Services aux Publics	5 276 106 €	614 063 €	4 662 043 €	19,90 %